



Procès Verbal du Conseil plénier du Département Scientifique

Jeudi 22 octobre 2018 à 17h30

Membres titulaires présents ou représentés : Philippe COMBETTE, Marc HERZLICH, Marie-Laure MUGNIER, Serge MORA, Clémentine NEBUT, Jérémie TORRES (procuration à Marc HERZLICH), Gwladys TOULEMONDE (procuration à Cathy GUASCH), Arnaud VIRAZEL, Christelle EVE, François GIBIER, Alain FOUCARAN, Paul LANDAIS, Pierre LEFEBVRE, Jean-Michel MARIN, Philippe POIGNET, Denis PUY (procuration à Pierre LEFEBVRE), Michel MONDAIN (représenté par Guillaume CAPTIER), Alain HOFFMANN (procuration à Marie FORET), Pascal NOUET.

Membres suppléants présents avec voix délibérative : Marie FORET, Cathy GUASCH,

Membres suppléants présents avec voix consultative : Marianne HUCHARD,

Membres invités permanents présents : –

Invité ponctuel : –

Assistait à la séance : Carmela MADONIA, secrétariat du DS MIPS

ORDRE DU JOUR :

1. Informations générales
2. Validation du Procès-Verbal de la séance du Conseil du 3 mai 2018
3. Campagne d'emploi BIATS 2019
4. Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h30.

1. Informations générales

Le Directeur du DS informe les membres du Conseil que le Conseil Académique a voté la campagne d'emplois EC. Le poste de PR en 61^e section demandé par MIPS n'a pas été obtenu. Le support sera donc gelé pendant un an, avec un ATER, en attendant de représenter la demande l'an prochain.

2. Validation du Procès-Verbal de la séance du Conseil du 3 mai 2018

Le projet de procès-verbal est soumis au vote

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

NOMBRE DE VOTANTS : 20

POUR : 20

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le projet de PV du 3 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

3. Campagne d'emplois BIATS

Le Directeur du DS présente le cadre de la campagne 2019. Les postes BIATS suivants sont actuellement vacants (éventuellement occupés par des contractuels) ou seront libérés au sein des structures du DS MIPS :

BAP techniques :

- 1 TECH BAP C à l'IES (retraite)
- 1 IGE BAP C au L2C (retraite)
- 1 IGR BAP E au LIRMM (retraite, poste partagé LIRMM / Polytech)

BAP administration / logistique :

- 1 ATRF BAP J au LMGC (poste déjà vacant, suite au retour au CNRS d'un personnel CNRS qui l'occupait en détachement)

Enfin deux personnels viennent de quitter le périmètre du DS suite à mobilité interne au sein de l'UM :

- 1 ATRF BAP J au LIRMM (mobilité interne au 1/7/2018)
- 1 ATRF BAP J au LIRMM (mobilité interne prenant effet au 1/11/2018)

Par ailleurs, les laboratoires ont demandé que quatre autres postes puissent être discutés en Conseil du DS, afin de construire une campagne d'emplois sur la durée :

- 1 poste de TECH BAP E au L2C (vacant en raison d'un détachement d'un personnel à l'AMUE, mais actuellement occupé par un CDD, payé sur budget central de l'UM)
- 1 poste d'IGR BAP E au LIRMM (qui sera libéré dans un proche avenir par un départ en retraite, poste partagé LIRMM-Polytech)
- 1 TECH BAP J à l'IMAG (retraite à l'automne 2019, poste partagé IMAG / FDS)
- 1 TECH BAP J à l'IMAG (retraite probable en fin d'année 2019 ou au début du premier semestre 2020, poste partagé IMAG / FDS)

Suite à la discussion, et compte-tenu des besoins exprimés par les laboratoires et plateformes, le Conseil du DS MIPS a défini les priorités suivantes :

1°) En ce qui concerne les BAP techniques :

Le DS MIPS demande la publication, *sur les trois postes laissés vacants*, de :

- **un IGE BAP C au LIRMM**, en instrumentation et en soutien aux équipes de recherche (suite à l'accord du LIRMM et de Polytech pour le décroisement des postes partagés LIRMM / Polytech)
- **un ASI BAP E au L2C**, en soutien informatique de proximité, gestion de parc de machines individuelles et soutien aux utilisateurs
- **un TECH BAP C à l'IES**, en soutien aux activités de recherche, et notamment l'ERC Sensisoft et le Labcom Spidlab

Le DS MIPS demande de plus la création des postes suivants (liste ordonnée par ordre de priorité) :

1. **un IGR BAP C** en soutien aux activités de robotique médicale et en particulier à la plateforme installée sur le site de la Faculté de Médecine
2. **un IGR BAP C** en soutien à la plateforme de fabrication additive PRO3D
3. **un IGE BAP A** en soutien à la plateforme BNIF (possibilité de recrutement RQTH)

En ce qui concerne ces demandes, le DS tient à apporter les précisions suivantes :

- en premier lieu, le DS MIPS, suivant en cela les choix du laboratoire L2C, a priorisé au sein des demandes de remplacement des postes effectivement vacants un ASI au L2C en BAP E alors que le poste libéré est au niveau IGE ;
- en second lieu, le dit poste d'ASI en BAP E est destiné aux activités de soutien à l'informatique de proximité et de gestion du parc de machines individuelles ; ces missions sont actuellement assurées par le CDD rémunéré par le central sur la masse salariale du TECH en détachement à l'AMUE ;
- en conséquence, il sera inutile de renouveler le CDD lorsqu'un recrutement aura été effectué sur le poste d'ASI.

Le Conseil souligne donc que le bénéfice lié au différentiel de masse salariale entre ASI et IGE et le support ainsi que la masse salariale libérée par la fin du CDD au L2C pourront être utilisés afin d'*aider à l'émergence* du poste d'IGR classé en priorité 1.

Pour les postes classés en priorités 2 et 3, le Conseil de DS souhaite souligner la fragilité des plateformes qui fonctionnent essentiellement sur des contractuels. Par exemple, la plateforme PRO3D bénéficie d'un équipement financé par le CPER et son activité repose sur un ingénieur de recherche dont le salaire est payé grâce à une subvention de l'UIMM. Si ce poste venait à disparaître, c'est l'activité de la plateforme tout entière qui s'interrompra. Le poste demandé par la plateforme BNIF s'adresse avant tout aux utilisateurs des secteurs BA, BS et B3ESTE, il est donc difficile pour le DS d'en faire une priorité, mais les mêmes considérations s'appliquent aussi à cette plate-forme.

2°) En ce qui concerne les postes de BAP J :

En premier lieu le Conseil de DS demande **avec insistance** que puissent être proposés *dès la prochaine campagne de mobilité interne* tous les postes de BAP J laissés vacants, *y compris ceux correspondant à des départs en fin d'année 2019*, afin de ne pas interrompre la continuité du service.

Pour la suite, le DS a bien pris note de la politique de l'établissement sur les postes de BAP J de catégorie B et C. **Le Conseil souligne néanmoins la fragilité des services d'administration et gestion des laboratoires (même de taille importante) lorsque des postes de titulaires sont remplacés par des contractuels suite à des départs en retraite ou des mobilités internes.** Il espère donc fortement que la publication des postes de BAP J avec profil large pourra conduire au remplacement par des titulaires si la procédure de mobilité interne ne l'a pas permis auparavant...

Les demandes du DS MIPS dans le cadre de la campagne d'emplois BIATS 2019 sont mises au vote.

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

NOMBRE DE VOTANTS : 20

POUR : 20

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 18h20.

PV validé au conseil du 20/12/2018